

**AGENCE AISNE**

182, rue de la Gare - 02120 GUISE  
Tél. : 03 23 61 08 76  
Fax : 03 23 61 29 56  
agence.guise@gorez.fr

Mairie de : GUISE

Adresse : 91 rue Chantraine

À l'attention de M. le Maire

**Objet : Demande d'enregistrement d'une ICPE**

Monsieur le Maire,

Dans le cadre de la procédure de demande d'enregistrement de notre installation classée, et en application du 1° du I de l'article 4 du décret n° 2014-450 et du 7° de l'article R.512-6 du code de l'environnement, nous devons intégrer à notre dossier d'enregistrement un courrier précisant votre avis sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif des installations.

Nous avons l'honneur de solliciter ce courrier de votre part.

A toutes fins utiles, dans le cas d'une cessation d'activité, nous nous engageons à respecter les obligations réglementaires suivantes :

*L'exploitant qui met à l'arrêt définitif son installation doit remplir un certain nombre d'obligations imposées par l'article R512-46-25 du Code de l'Environnement :*

- Remettre son site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste pas de dangers ou inconvénients,
- Notifier au préfet l'arrêt de l'installation au moins trois mois avant celle-ci,
- Joindre un plan à jour des terrains d'emprise des installations,
- Produire un mémoire sur l'état du site précisant les mesures prises ou prévues pour assurer, dès l'arrêt de l'exploitation, la mise en sécurité du site.

*Ce mémoire précisera :*

- l'évacuation ou l'élimination des produits dangereux ainsi que des déchets présents sur le site,
- des interdictions ou limitations d'accès au site,
- la suppression des risques d'incendie et d'explosion,
- la surveillance des effets de l'installation sur son environnement.

*En outre, l'exploitant doit placer le site de l'installation dans un état tel qu'il ne puisse porter atteinte aux intérêts mentionnés à l'article L. 511-1 et qu'il permette un usage futur du site déterminé selon les dispositions des articles R512-46-26 et R512-46-27 du Code de l'Environnement.*

**Dans le cas d'une cessation d'activité, nous nous engageons à respecter ces obligations réglementaires.**

**Pour l'usage futur du site, nous proposons qu'il soit toujours exploité à des fins industrielles (entrepôt de stockage par exemple).**

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments dévoués.

A GUISE le 30 juin 2021

Le chef d'établissement,

**S.A. GOREZ Frères**

S.A au Capital de 700 000 EUROS

182 rue de la Gare - 02120 GUISE  
Tél. : 03 23 61 08 76 - Fax : 03 23 61 29 56  
IRET : 308 486 192 00025 - APE : 4312A